



Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente est pour porter à l'attention des citoyens de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges que la séance du conseil du 14 septembre 2020 sera tenue devant un public restreint au Centre communautaire, situé au 17, rue de l'Eglise à Rivière-Trois-Pistoles à compter de 19h30.

Afin de respecter les consignes de la santé publique, nous ne pourrons accueillir que huit (8) personnes.

Conformément aux directives des autorités gouvernementales, les personnes devront :

- **Porter un couvre-visage. Celui-ci pourra être retiré si, et seulement si, l'ensemble des personnes admises auront pris place. Tout déplacement à l'intérieur du Centre communautaire oblige le port du couvre-visage ;**
- **Se désinfecter les mains dès leur arrivée à l'aide du désinfectant mis à leur disposition ;**
- **Signer le registre des présences à l'entrée du Centre communautaire, afin d'être en mesure de vous rejoindre rapidement pour des raisons sanitaires en cas d'infection é la COVID-19 d'une personne présente ;**
- **Respecter la distanciation sociale d'au moins 2 mètres et ne pas déplacer les chaises disposées dans le centre.**

Si vous éprouvez des symptômes ou avez été en contact avec une personne malade, veuillez ne pas vous présenter.

Il est à noter que toute personne ne respectant pas les spécifications précédemment mentionnées, ne pourra être admise et devra quitter le centre, et ce, sans autre avertissement.

Jusqu'à avis contraire, ces dispositions demeureront applicables et nul ne pourra s'y soustraire.

DONNE A Notre-Dame-des-Neiges, ce 3^e jour de septembre 2020.

Danielle Ouellet

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : **SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Je soussignée, Danielle Ouellet, ajointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 3 septembre 2020 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le tableau destiné à l'affichage public situé près de la porte principale de l'église catholique de Rivière-Trois-Pistoles.

Entre 15h00 et 18h00

En foi de quoi, ce certificat est donné le 3 septembre 2020.

Danielle Ouellet

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière